

**AVIS RELATIF LES RÈGLES SPÉCIFIQUES POUR L'ADMISSION ET LE MAINTIEN
PROGRAMME SAPDÉ 2026-2027**

Par la présente, je reconnais que le programme **Sport-Arts Plastiques-Danse-Études (SAPDÉ)** constitue un programme pédagogique particulier, offrant un rythme d'apprentissage accéléré permettant à l'élève de s'engager dans une discipline sportive ou artistique, en lien avec ses intérêts personnels. Il est entendu que ce programme est facultatif.

L'intégration à ce programme implique le respect d'un ensemble d'exigences auxquelles l'élève doit se conformer pour conserver sa place.

Ainsi, je reconnais que faire partie du SAPDÉ constitue un privilège. Le maintien dans ce programme fait l'objet d'une évaluation continue, tant au cours de l'année scolaire qu'à travers l'ensemble du parcours de l'élève. Dans cette perspective, la collaboration entre l'école, les familles et les partenaires sportifs ou artistiques vise à soutenir la réussite scolaire de l'élève et à préserver les standards d'excellence qui assurent la renommée du programme depuis de nombreuses années.

Je suis également conscient(e) que, bien que plusieurs de nos partenaires soient des organismes externes, les ententes les liant à notre établissement doivent se conformer aux exigences ministérielles ainsi qu'aux dispositions prévues par la **Loi sur l'instruction publique**.

Conditions de maintien dans le programme SAPDÉ

L'admission ou la réadmission de mon enfant au programme est conditionnelle au respect des quatre critères suivants :

1. **Réussite scolaire** : L'élève doit réussir toutes ses matières, sans exception.
2. **Comportement exemplaire** : L'élève doit être attentif en classe, avoir son matériel scolaire, effectuer les travaux demandés, faire preuve d'assiduité et de ponctualité, adopter une attitude positive, et respecter le code de vie.
3. **Engagement dans sa discipline** : L'élève doit démontrer un intérêt soutenu pour sa discipline sportive ou artistique, participer activement à ses activités et y rester inscrit toute l'année.
4. **Autonomie** : L'élève doit assumer la gestion de ses responsabilités scolaires, sportives ou artistiques.

Je comprends que si mon enfant ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères, il pourrait être exclu du programme SAPDÉ. Le cas échéant, il devra poursuivre sa scolarité dans un autre établissement (ex. : son école de quartier), et il me reviendra de prendre les dispositions nécessaires pour l'y inscrire.

Suivi à la suite du deuxième bulletin

Je comprends également qu'à la suite de l'émission du **deuxième bulletin**, mon enfant pourrait :

- **Être placé en probation**
L'élève sera mis en observation pour le reste de l'année en raison des lacunes constatées. Sa place pour l'année suivante sera néanmoins réservée. Une décision finale concernant son maintien dans le programme sera prise par le directeur adjoint du secteur SAPDÉ à la fin de l'année scolaire, selon les progrès réalisés.
- **Faire l'objet d'un retrait**
L'élève recevra un avis de non-réadmission en raison de manquements importants à un ou plusieurs critères de maintien. Sa place dans le programme pour l'année suivante ne sera donc pas conservée et pourrait être offerte à un autre élève. Toutefois, s'il corrige les difficultés d'ici la fin de l'année, il pourra faire une demande de réadmission. Cette demande sera évaluée en fonction de la **capacité d'accueil de l'école** et de celle du **partenaire sportif ou artistique**, sans qu'aucune réintégration ne soit garantie.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions relatives au maintien de mon enfant dans le programme SAPDÉ.

Nom de l'élève : _____

Signature du parent : _____

* L'établissement s'engage à faire preuve de la plus grande transparence avant de procéder à un retrait définitif. Bien que ces retraits aient habituellement lieu en fin d'année scolaire pour l'année suivante, des mesures exceptionnelles peuvent être prises en cours d'année, si la situation le justifie.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.